

Informations de base	
<b>2016/0803(NLE)</b> NLE - Procédures non législatives	Procédure caduque ou retirée
Cour des comptes: nomination d'un membre maltais  <b>Subject</b> 8.40.05 Cour des comptes	

Acteurs principaux					
Conseil de l'Union européenne					
Commission européenne	<table border="1"> <thead> <tr> <th>DG de la Commission</th> <th>Commissaire</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Budget</td> <td>GEORGIEVA Kristalina</td> </tr> </tbody> </table>	DG de la Commission	Commissaire	Budget	GEORGIEVA Kristalina
	DG de la Commission	Commissaire			
Budget	GEORGIEVA Kristalina				

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
02/02/2016	Publication de la proposition législative	05769/2016	
25/02/2016	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
15/03/2016	Vote en commission		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2016/0803(NLE)
Type de procédure	NLE - Procédures non législatives
Sous-type de procédure	Nomination
État de la procédure	Procédure caduque ou retirée

Portail de documentation				
<b>Parlement Européen</b>				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE577.063	22/02/2016	
<b>Conseil de l'Union</b>				
Type de document		Référence	Date	Résumé
Document de base législatif		05769/2016	02/02/2016	
Document de base législatif complémentaire		07699/2016	07/04/2016	Résumé

## Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

## Cour des comptes: nomination d'un membre maltais

2016/0803(NLE) - 17/03/2016 - Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport d'Igor ŠOLTES (Verts/ALE, SI), la commission du contrôle budgétaire a appelé le Parlement européen à rendre un **avis défavorable** sur la proposition de nommer Anthony ABELA, membre de la Cour des comptes.

La commission du contrôle budgétaire a évalué les qualifications du candidat proposé, en particulier au regard des conditions énoncées à l'article 286, paragraphe 1, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne. Elle a ensuite procédé à l'audition du candidat proposé par le Conseil lors de sa réunion du 15 mars 2016.

Le rapport contient en annexe le curriculum vitae ainsi que les réponses du candidat aux questions posées par les députés portant sur l'expérience professionnelle, les garanties d'indépendance et l'exercice de ses fonctions.

## Cour des comptes: nomination d'un membre maltais

2016/0803(NLE) - 07/04/2016 - Document de base législatif complémentaire

Par lettre datée du 6 avril 2016, le représentant permanent de Malte auprès de l'Union européenne a informé le Conseil de l'UE de la décision du gouvernement maltais de ne plus proposer la candidature d'Anthony Abela au poste de membre de la Cour des comptes.

Le gouvernement maltais présentera une nouvelle candidature en temps voulu.